

Image not found or type unknown



Succession entre oncle et nièce avec complication des frères et s

Par **LUTTRELL**, le **08/06/2010** à **14:20**

Bonjour,

Est-il vrai, qu'à partir d'une certaine date suivant le décès, les frais de succession augmentent de 0,5% par mois.

Je suis la nièce de la personne décédée, sa maison se détériore de jour en jour (mauvaise ambiance entre frères et soeurs).

Ceux-ci voudraient que je signe un formulaire de refus de l'héritage.

J'avoue que je suis perdue.

merci de me répondre